



République Tunisienne

Ministère du Développement Régional et de la Planification

Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives

Institut Tunisien de Compétitivité et d'Etudes Quantitatives
MEDPRO - Prospective Analysis for the Mediterranean Region
Work Package. 5: Privatization and Private Sector
Development

**Rapport sur la privatisation
et le développement du
secteur privé**

Rapport d'étape

Décembre 2010

Le présent rapport est la propriété de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ). Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation écrite de l'ITCEQ est considérée comme illicite et constitue une contrefaçon.

Rapport sur la privatisation et le développement du secteur privé

Le Rapport sur « la privatisation et le développement du secteur privé » est réalisé à l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ), au sein de la direction centrale de la compétitivité et sous la supervision de Mr Hmida KHLIFI, par un groupe de travail composé d'experts nationaux : Mrs Ghazi BOULILA et Mohamed MOUSSA et de cadres de l'institut : Mme Yosr ZRIBI ,Mlle Samiha CHAABENI et Mrs Semi BOUSSIDA et Heithem HEMMEMI.

Les différentes structures de l'ITCEQ ont, de leur côté, contribué, chacun en ce qui le concerne, à la réalisation de ce travail dans de bonnes conditions.

Sommaire

INTRODUCTION :	4
I- CONCEPT ET APERÇU HISTORIQUE DE LA PRIVATISATION EN TUNISIE	10
I.1- LE CONCEPT DE PRIVATISATION EN TUNISIE	10
I.2- APERÇU HISTORIQUE DE LA PRIVATISATION EN TUNISIE.....	12
II- ETAT ACTUEL ET TENDANCES STRUCTURELLES A L'EGARD DU CLIMAT DES AFFAIRES	20
II.1- CADRE MACROECONOMIQUE	20
II.2- CLIMAT DES AFFAIRES	25
III- EVALUATION DE L'EXPERIENCE TUNISIENNE EN MATIERE DE PRIVATISATION	28
III.1- BILAN GENERAL DE LA PRIVATISATION DES ENTREPRISES	28
III.2- EVALUATION DU PROGRAMME DE PRIVATISATION	30
<i>III.2.1- RAPPEL DE CERTAINES APPROCHES METHODOLOGIQUES PREDOMINANTES</i>	30
<i>III.2.2- APPROCHES METHODOLOGIQUES APPLIQUEES DANS L'ETUDE</i>	32
- <i>Approche de l'analyse univariée (avant- après)</i>	33
- <i>Impact de la privatisation en terme d'efficacité</i>	38
IV- EXPERIENCE DE LA LIBYE EN MATIERE DE PRIVATISATION	41
ANNEXES	46
ANNEXE 1: REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	47
ANNEXE 2 : DEFINITION ET CADRE CONCEPTUEL DE LA PRIVATISATION	48
ANNEXE 3 : PRESENTATION DE CERTAINS INDICATEURS SUR LE CLIMAT DES AFFAIRES SELON LE RAPPORT DE LA BANQUE MONDIALE « DOING BUSINESS 2011»	51

Introduction :

Les impératifs et les effets de la mondialisation ont constitué, au cours des deux dernières décennies, des thèmes centraux de par l'ampleur des débats politiques, économiques et sociaux qu'ils ont suscités dans plusieurs domaines ayant trait, notamment, au système productif, aux échanges extérieurs et à l'emploi.

De tels débats ont été, de manière générale, motivés par l'accentuation de la concurrence internationale et la rapidité des mutations technologiques qui n'ont cessé, au fil du temps, de modifier le paysage économique et de faire émerger de nouveaux impératifs de compétitivité.

C'est dans ce cadre et pour relever le défi de la compétitivité que l'on assiste à l'apparition de certaines tendances à l'instar de :

- la délocalisation de certaines activités des pays développés pour s'implanter dans des pays dotés d'une main d'œuvre abondante et à bon marché;
- la flexibilité dans l'organisation et dans les structures industrielles qui ne cesse de s'imposer en tant que norme dans certains pays en développement (PED). Ce choix irréversible s'est concrétisé dans beaucoup de pays par la révision du code de travail et la promulgation de nouveaux codes d'incitation aux investissements ;
- la réduction des cycles de produits tout en acquérant des avantages comparatifs de plus en plus dynamiques.

Toutefois, ces mutations qui accompagnent et intensifient le processus de mondialisation tardent de déclencher une tendance concrète à la convergence. Au contraire, les politiques de « moins d'Etat » dictées par les organismes internationaux (Banque Mondiale, Fond Monétaire International) ont non seulement contribué à creuser les inégalités au sein des pays eux-mêmes, mais ont aussi accentué les inégalités et la divergence entre les pays.

L'ampleur de ces enjeux est d'une acuité majeure pour, notamment, les PED car si la mondialisation leur offre de nouvelles opportunités de croissance, elle

présente également le risque pour ces pays, dont la majorité est insuffisamment préparée à l'ouverture et ne dispose pas d'un secteur industriel compétitif, d'être marginalisés sur le plan économique et social.

Dans un tel contexte, le développement d'un tissu productif performant et dynamique devrait constituer une priorité pour la plupart des Etats en misant sur l'amélioration de la productivité et ce, à travers :

- 1- la recherche d'une meilleure performance productive au sein de l'entreprise en l'incitant à tirer profit des instruments de soutien à la compétitivité tels que :
 - le Programme de Mise à Niveau (PMN) qui fût initié par beaucoup de pays sud méditerranéens pour accompagner les entreprises et les aider à résister à la concurrence ;
 - la restructuration ou la privatisation dont l'objectif ultime est de rendre l'entreprise beaucoup plus rentable et efficace ;
 - le renforcement des capacités concurrentielles en encourageant les entreprises à établir des relations de coopération public-privé et à nouer des relations de partenariat avec leurs homologues étrangers;
- 2- la consolidation de l'environnement socio-économique en procédant, notamment, à :
 - améliorer le climat des affaires à travers le renforcement de la transparence et la prévisibilité du cadre réglementaire et législatif et ce, en plus de l'amélioration des prestations de l'administration publique tout en assurant la stabilité du cadre macroéconomique afin de garantir une meilleure visibilité et de réduire l'incertitude des différents agents économiques ;
 - moderniser et restructurer le système bancaire et développer le marché financier afin de réduire les coûts de transaction et de renforcer la résistance de l'économie aux risques financiers ;

- accroître l'efficacité du système éducatif et celui de la formation afin d'assurer une meilleure employabilité et une plus grande adéquation entre la formation et les besoins en compétences du système productif ;
- favoriser l'appropriation du savoir et soutenir les efforts de modernisation du système productif par des mesures d'incitation à l'investissement tant matériel qu'immatériel.

C'est dans ce cadre et pour faire face à l'intensification de la concurrence que la Tunisie a mis en place un train de mesures successives visant à renforcer son tissu productif et à consolider l'intégration de son économie. L'ampleur et le contenu des réformes engagées diffèrent d'une phase de développement à une autre.

Ainsi et à l'instar de beaucoup de PED, la Tunisie a lancé, juste après son indépendance, un processus d'industrialisation et de développement centralisé. Un tel processus, basé sur la politique « Import-Substitution », s'est inspiré de l'idéologie socialiste et fut guidé, dans une large mesure, par le souci d'autonomie économique. Cette première phase a été caractérisée par une protection nominale et effective très élevée du fait que les importations étaient soumises à l'obtention d'une licence ou à une autorisation administrative.

Mais suite au blocage du modèle « Import-Substitution », la politique d'industrialisation a été relayée par un autre modèle qui consistait à promouvoir les exportations et à inciter les investissements tant nationaux qu'étrangers sans restreindre le rôle de l'Etat, notamment, en matière de protection de l'industrie locale et de contrôle de l'investissement privé.

Ce modèle, connu sous le nom de régime offshore « Loi 72-38 », a été assorti d'incitations fiscales et financières généreuses pour attirer les investissements directs étrangers (IDE) et accroître les exportations manufacturières. Les entreprises totalement exportatrices bénéficient alors d'un environnement favorable pour le « business » y compris une exemption de taxes et de droits de douane sur les importations de matières premières et des équipements

nécessaires à la production, une exonération de la taxe sur le chiffre d'affaires pendant les 10 premières années et un libre rapatriement des profits.

Cependant, comme tel était le cas dans la majorité des PED et plus particulièrement les pays méditerranéens, le début des années 80 s'est caractérisé par un essoufflement de l'activité économique nationale et un retournement de la conjoncture internationale auxquels il faut ajouter la baisse, voire même, la chute des prix des principaux produits de base exportés tels que le phosphate et le pétrole. Cette situation s'est traduite par une crise de change comme en témoignent les fortes tensions qu'a connues la balance des paiements et le recours massif à l'endettement extérieur. L'épuisement des réserves en devises de la Banque Centrale a failli mettre le pays en état de cessation de paiement.

Face au risque de cessation de paiement et d'insolvabilité internationale, l'Etat signe avec le FMI le Plan d'Ajustement Structurel (PAS) dont l'objectif consiste à assurer le passage d'une économie fortement administrée et peu intégrée au marché mondial à une économie régulée par les mécanismes du marché. Il s'agit de libéraliser les importations et les prix, de dévaluer la monnaie nationale, de conduire une politique d'austérité budgétaire par le blocage des salaires et la réduction des investissements publics et, bien entendu, le désengagement de l'Etat des activités économiques par la renonciation aux nouveaux projets et surtout la privatisation des entreprises publiques. Ces dernières sont considérées comme un véritable goulot d'étranglement et leur privatisation serait perçue par les bailleurs de fonds comme signe de bonne conduite et d'adhésion sans équivoque à l'idéologie libérale de la part de l'Etat qui devrait abandonner, sans difficultés, ses anciennes orthodoxies de socialisme.

Ainsi, la privatisation des entreprises publiques qui constitue une composante essentielle du PAS vise principalement à :

- garantir la pérennité de l'entreprise concernée à travers l'amélioration de son efficacité et de sa compétitivité tout en permettant la mobilisation des

capitaux, la flexibilité de gestion et le transfert de technologies nécessaires à son développement ;

- consolider l'équilibre des finances publiques en réduisant, d'une part, les dépenses prises en charge par le budget de l'Etat au profit de certaines entreprises publiques et en lui procurant, d'autre part, des ressources additionnelles permettant de soutenir l'effort de l'Etat, notamment, dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé, de l'infrastructure, etc... ;
- enfin, dynamiser le marché financier et développer l'actionnariat populaire par la réalisation d'offres publiques de vente (OPV) et par l'introduction en bourse de certaines sociétés privatisées.

La question primordiale à laquelle nous nous proposons de répondre est la suivante : *dans quelle mesure la privatisation constitue une réponse aux problèmes des entreprises publiques et peut conférer au système productif plus d'efficacité et produire des effets de développement sain et durable ?*

La privatisation pourrait être considérée comme un levier d'amélioration de l'efficacité et de promotion du secteur privé si elle s'opère dans un cadre réglementaire approprié, un climat des affaires lisible et un marché financier libéralisé. Les expériences de privatisation réussies indiquent que ces gains d'efficacité sont plus importants dans les pays où il y a un engagement des autorités pour assurer la crédibilité des réformes, un timing approprié du processus de privatisation, la mise en place d'un organisme de régulation avant la réforme et un cadre réglementaire adéquat capable de fournir des incitations nécessaires pour entreprendre des investissements.

Pour examiner cette problématique, **la première partie** s'attarde sur le concept de la privatisation en Tunisie et donne un aperçu historique selon les différentes phases de développement du pays.

La deuxième partie décrit l'état actuel et les tendances structurelles à l'égard du climat des affaires. Il s'agit plus particulièrement de présenter les

contributions respectives des secteurs public et privé dans le PIB notamment en termes d'investissement et les contraintes ayant trait à l'environnement réglementaire et administratif limitant l'entrée et la sortie des entreprises et portant préjudice à la croissance et à la concurrence.

La troisième partie sera focalisée sur l'évaluation de l'expérience tunisienne en matière de privatisation. Elle essaye de donner un éclairage aussi exhaustif que possible sur le bilan général de privatisation des entreprises et d'apprécier son effet sur les performances des firmes concernées tout en effectuant une brève synthèse des études élaborées sur ce sujet.

La quatrième partie sera consacrée à la présentation de l'expérience de quelques pays méditerranéens en matière de privatisation dont notamment la Libye.

I- Concept et aperçu historique de la privatisation en Tunisie:

Adopté au cours des années 80 par les pays anglophones développés, le processus de privatisation des entreprises publiques s'est progressivement étendu à d'autres pays développés et en développement. La Tunisie a, depuis cette période, fait de la privatisation des entreprises publiques un axe de développement du secteur privé. C'est à ce titre que l'analyse s'intéressera dans ce qui suit à présenter l'expérience tunisienne en matière de privatisation tout en misant dans un premier temps sur le concept de privatisation de la Tunisie pour donner par la suite un aperçu historique de ce processus selon les différentes phases de développement du pays.

I.1- Le concept de privatisation en Tunisie :

La Tunisie dispose d'un important secteur public constitué au fil du temps du fait, notamment, de la période socialiste des années 60 et du fort développement des services publics durant le processus de développement de l'investissement privé. Cependant, la distinction entre l'activité économique publique et privée reste confuse. Tout d'abord, la définition même de l'entreprise publique a évolué avec le temps. En effet, avant 1985, une participation de l'Etat de 10% était suffisante pour qu'une entreprise puisse être considérée comme publique. Le seuil est passé à 34% entre 1985 et 1999 puis à 50% en 2000. Ces changements de définitions ont réduit le nombre d'entreprises classées comme publiques, mais globalement les actifs publics n'ont pas visiblement diminué.

En Tunisie, le concept de la privatisation s'intègre dans le cadre d'une vision de complémentarité et de partenariat entre le secteur public et le secteur privé et contribue, par conséquent, à la concrétisation de la politique de désengagement de l'Etat des activités concurrentielles.

C'est sur la base de cette approche que les pouvoirs publics ont fait de la privatisation un instrument important pour le renforcement de l'efficacité de

l'économie, la consolidation de son ouverture sur l'extérieur et la réhabilitation des mécanismes de marché.

Ceci est d'autant plus vrai que la législation de 1987¹ comme celle de 1989² peut être justifiée et fondée par des raisons économiques et financières : l'Etat, doté de moyens limités, entend se décharger partiellement du secteur public pour se consacrer à des tâches plus traditionnelles et plus conformes à son rôle (contrôle, conception, étude...) en laissant au secteur privé le soin d'animer la vie économique et financière du pays.

En effet, depuis 1987, le programme de privatisation tunisien a enregistré une évolution en trois phases:

- la première, de 1987 à 1994, a concerné la privatisation des entreprises opérant dans des secteurs purement concurrentiels, souffrant de difficultés financières et générant un fardeau sur l'équilibre budgétaire. Cette privatisation a été réalisée sous forme de vente d'actifs ou, généralement, avec un démembrement de la société en unités d'exploitation autonomes afin de faciliter leur cession et, surtout, toucher une large gamme d'investisseurs. Ces opérations ont surtout concerné les secteurs de services (tourisme, commerce, agriculture et pêche) ;
- la deuxième, de 1995 à 1997, a touché les entreprises à structure financière saine et a mis en place un cadre juridique et institutionnel adéquat pour améliorer la gouvernance de la privatisation, ce qui a permis d'accélérer la vitesse de privatisation. Durant cette période, 45 entreprises ont été privatisées, ce qui donne une vitesse égale à 15 entreprises par an alors que dans la première période cette vitesse avoisinait 6 entreprises par an (48 entreprises privatisées sur huit années) ;

1 et 2 : Article de référence : voir site : <http://www.privatisation.gov.tn>

- la troisième phase, depuis 1998, a favorisé la privatisation de grandes entreprises performantes et surtout attractives aux investisseurs nationaux et étrangers telles que les cimenteries, les industries mécaniques et électriques et les télécommunications. Cette phase a été caractérisée par le recours aux banques et l'adoption de techniques plus élaborées incluant les concessions³.

I.2- Aperçu historique de la privatisation en Tunisie

La réussite de l'expérience tunisienne en matière de développement du secteur privé et de privatisation est basée sur une conception interventionniste de l'Etat sous des formes et avec des relations variées avec l'administration publique. Le rôle de l'Etat a connu plusieurs successions selon les différentes phases de développement du pays. D'un Etat fondateur durant la période 1956-1969, la Tunisie est passée à un Etat développeur au cours de la période 1970-1987 et vers un Etat facilitateur après 1988.

Un Etat fondateur (1956-1969) : Au début de l'indépendance (1956- 1969), la société tunisienne était formée d'agriculteurs, de commerçants, d'artisans et d'une petite bourgeoisie industrielle. La majorité de la population était analphabète : le taux d'analphabétisme se situait à 67.9% et le nombre moyen d'années d'étude de la population active était de 0.6 an et l'esprit d'entrepreneur au sens propre était très faible. L'agriculture à sec et le commerce étaient les activités principales du pays. L'industrie et le tourisme sont très peu développés. Devant ces conditions initiales défavorables, le gouvernement tunisien a eu comme priorité de fonder les bases nécessaires au développement du secteur privé moderne. Des institutions purement tunisiennes ont été reconstruites après le départ des fonctionnaires français expérimentés, des infrastructures de base

3 : Exemples de concession : i) Centrale électrique de Radès II, où la formule B.O.O. (Build, Own & Operate) a été adoptée ; ii) Octroi de l'exploitation d'un deuxième réseau GSM à un opérateur privé.

ont été mises en place (hôpitaux, barrages, écoles, lycées, facultés, eau, électricité...) et une politique éducative volontariste a été adoptée. Paradoxalement, la stratégie de développement préconisée par le gouvernement de cette époque n'était pas élaborée en collaboration avec la petite bourgeoisie, mais plutôt avec l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT).

L'État tunisien a été ainsi amené à intervenir massivement dans la vie économique, compte tenu de l'insuffisance des capitaux privés et d'entrepreneurs nationaux. Cette intervention visait initialement à prendre la relève des entreprises étrangères établies sous le Protectorat dans les secteurs traditionnels (transports, mines et énergie), à mettre en place des pôles industriels (Sfax, Gabes, Bizerte et Tunis) et à préparer de nouveaux cadres tunisiens pour l'administration et la gestion des entreprises publiques. De nécessité, cette intervention est devenue un choix politique et s'est étendue à l'ensemble des secteurs économiques lorsque le gouvernement tunisien a opté, en 1961, pour un système socialiste d'étroite planification.

L'intervention directe de l'État dans l'ensemble de l'économie présentait alors des avantages indéniables et a contribué à asseoir les bases de l'industrialisation du pays. Une telle politique a permis de réaliser des taux d'investissement publics élevés, la création d'un nombre important d'entreprises publiques dans tous les secteurs et une croissance moyenne de l'ordre de 5.2 % par an. Le gouvernement crée la Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens (SNCFT) en 1956, prend en main la direction du secteur bancaire en 1958 et nationalise, entre 1959 et 1960, les secteurs de l'électricité et de l'eau.

En 1960, les sociétés de transport sont également nationalisées: l'Etat possède 50% de la compagnie aérienne Tunisair⁴ et a créé la Compagnie Tunisienne de Navigation (CTN)⁵. L'objectif des cinq premières années était donc de

4 : Actuellement, Tunisair est détenue à 75% par l'Etat tunisien directement ou indirectement, 20% sont en bourse et 5% historiquement à Air France.

5 : La privatisation est prévue en 2010.

renforcer le rôle du nouvel Etat indépendant tout en maintenant une politique libérale basée sur la promotion de l'investissement public et privé. Les autorités offrent des incitations fiscales et des facilités de crédit afin de fonder un secteur privé dynamique lui permettant de prendre une place de plus en plus importante dans l'activité économique.

Cependant, cette politique a été détournée au profit d'une alliance entre les autorités et l'UGTT qui a mené le pays vers l'adoption de mesures collectivistes dans l'économie et le développement des entreprises publiques. En 1961, les autorités politiques commencent à élargir le contrôle de l'Etat sur tous les domaines de l'activité économique. En mai 1964, il y a eu une expropriation des terres afin d'établir 300 fermes coopératives d'Etat. La France gèle toute aide financière comme représailles à cette politique, plongeant ainsi le pays dans une crise économique.

En 1969, le taux de collectivisation atteint 90% dans le secteur agricole. Le secteur public englobe l'activité de distribution, une partie importante de l'industrie et du secteur bancaire ainsi que les transports, l'électricité et les mines qui étaient déjà sous le contrôle de l'Etat. Seul le secteur du tourisme, échappe à une gestion entièrement étatique. Durant cette période, les autorités ont misé sur la formation et le développement du capital humain par l'établissement d'un système éducatif moderne. Le déficit de plus en plus important des entreprises publiques associé à un taux de chômage élevé ont conduit à un échec de la politique de collectivisation. Cependant, le secteur privé d'avant l'indépendance a continué à se développer notamment dans le secteur du bâtiment et les industries agro-alimentaires et les industries du plastique.

Suite à l'échec de cette expérience socialiste, le gouvernement tunisien a apporté de profondes modifications à la stratégie économique en vue de ramener en priorité l'endettement à un niveau acceptable tout en assurant le plein emploi.

Un Etat développeur (1970-1987) : La nouvelle orientation de la période 1970-1987 est axée sur le secteur privé à travers la promulgation de lois

favorisant l'investissement privé, la libéralisation économique et l'ouverture sur l'extérieur sans opter pour la privatisation des entreprises publiques développées durant la décennie précédente. Les années 1972, 1973 et 1974 ont été importantes pour l'investissement privé par l'institution d'un cadre réglementaire et d'accompagnement constitué de:

- la loi d'Avril 72 qui a permis d'accorder des avantages aux industries totalement ou partiellement exportatrices ;
- l'Agence de Promotion des Investissements (API) qui a été créée en 1973 avec pour mission d'accorder les agréments nécessaires pour l'investissement privé dans l'industrie ;
- la loi de 1974 qui a institué un système d'incitations pour l'investissement privé domestique en fonction du nombre d'emplois créés contrairement au code des investissements qui accordait des avantages en fonction du capital investi.

Cette orientation est influencée par l'apparition d'une nouvelle bourgeoisie constituée surtout des fonctionnaires de l'Etat (les grands cadres de l'administration et des hauts responsables des entreprises publiques) formés durant les années 60 et qui veulent se convertir en investisseurs privés. En effet, on constate que la plupart des grands entrepreneurs tunisiens étaient des fonctionnaires au sein des différents ministères et des dirigeants au sein des entreprises publiques. Leur accès à l'information et aux crédits et leurs capacités à influencer les décisions en matière de politiques économiques ont permis à ces nouveaux entrepreneurs de se développer davantage et même de réussir à imposer des barrières à l'entrée dans quelques activités (licence, autorisation et différentes procédures administratives) en vue de bénéficier des rentes de monopoles et de mener une stratégie de développement basée sur la substitution des importations fondée sur une politique commerciale fortement protectionniste.

Le climat des affaires était caractérisé ainsi par une asymétrie d'information, dans lequel les règles du jeu sont compliquées. Les incitations à l'investissement, certes généreuses mais complexes, qui visent à favoriser certaines activités et entreprises par rapport à d'autres, ont implicitement contribué à accroître le contrôle de l'Etat sur l'activité privée. L'approche en matière de gestion économique a été marquée par un régime commercial protectionniste, une faible concurrence sur le marché intérieur et une présence marquée de l'Etat dans l'économie, dont une bureaucratie et un régime de réglementation pesants.

Ce type de gouvernance économique a permis aux relations personnelles d'influencer les décisions d'affaires, et a encouragé la recherche de rente. En dépit de ces imperfections observées, l'orientation économique poursuivie était plutôt libérale. Le développement économique rapide pendant cette période a été obtenu dans une conjoncture extérieure favorable avec l'amélioration substantielle des termes de l'échange suite à l'augmentation importante des prix du pétrole et des matières premières à l'exportation. L'Etat, dont le revenu s'est accru en conséquence, a pu assurer ainsi plusieurs réalisations économiques et sociales. La croissance a connu une importante relance. Le taux de croissance a atteint une moyenne de 6.8% grâce au développement rapide de l'investissement et à l'augmentation soutenue de la consommation dont le rythme a dépassé de loin la croissance du PIB. Le nombre d'emplois créés a triplé par rapport à la première décennie. Le revenu individuel a progressé de près de moitié en termes réels.

Cependant, dès 1982, l'économie tunisienne est entrée dans une phase de déclin. C'est en 1986 que la crise a connu son apogée témoignant des faiblesses et des distorsions aux niveaux, notamment, des échanges extérieurs et du poids de la dette. Placé devant des contraintes financières, l'État a néanmoins longtemps repoussé la perspective d'une compression des dépenses budgétaires de craintes que de telles mesures ne suscitent des troubles sociaux. En outre, la Tunisie a connu, durant cette année, une sécheresse sévère affectant négativement la

production agricole, une chute brutale des prix à l'exportation du pétrole brut et des mauvaises performances du secteur touristique. Ces facteurs décourageants ont eu des effets graves sur l'économie tunisienne. Le PIB a diminué de 1.2% à prix constants, le déficit budgétaire s'est aggravé passant à 11% du PIB en 1986.

Un Etat facilitateur : Face à ces déséquilibres devenus insoutenables, le gouvernement a décidé d'adopter le PAS en 1987. Ce programme a permis de mettre en œuvre une série de réformes structurelles visant la réadaptation de l'économie du pays à la nouvelle situation à travers une grande flexibilité des structures économiques, la libéralisation de l'initiative privée et la réhabilitation des mécanismes du marché.

L'un des objectifs du PAS est la cession totale ou partielle des entreprises publiques au profit du secteur privé national ou étranger. Le gouvernement se lance ainsi dans un vaste programme de privatisation dans le but de chercher de nouvelles ressources capables de financer le déficit budgétaire et de ramener l'économie vers un équilibre stable. Les premières années d'application du PAS se sont caractérisées par l'ouverture de l'économie tunisienne sur l'économie mondiale en accédant au GATT en 1990 et en mettant en œuvre la Zone de Libre Echange dans le cadre de l'accord d'association conclu avec l'Union Européenne en 1995. Les chefs d'entreprise qui ont profité de la situation de protection ont plutôt bien accueilli cette libéralisation avec quelques inquiétudes pour l'avenir. La privatisation a accompagné cette politique de libéralisation dans un contexte de mondialisation des processus de production, de globalisation des marchés et d'intensification de la concurrence. Elle s'alimente du processus de désengagement de l'Etat et contribue au remplacement de l'entreprise privée au cœur de la nouvelle régulation de l'économie.

Ceci est d'autant plus vraisemblable que le partenariat public-privé a été renforcé ces dernières années à travers, entre autres, l'instauration de la politique d'essaimage permettant à une entreprise d'aider un de ses cadres à créer sa

propre entreprise. L'aide apportée peut être matérielle, financière, logistique ou encore commerciale. Cette politique vise à développer la culture entrepreneuriale et à concrétiser la symbiose recherchée entre les secteurs productifs et les institutions.

Ce lien entre l'Etat et ces groupes a débouché sur l'émergence d'un Etat capitaliste développeur dont la principale force repose sur la création de nouveaux entrepreneurs et le développement des liens de collaboration entre l'administration et les entreprises (consultation, membre dans des commissions etc.) en vue de résoudre des problèmes et d'ajuster et de suggérer éventuellement des politiques.

Depuis, les principaux indicateurs macroéconomiques se sont améliorés, le risque souverain sur les marchés extérieurs est en baisse et la contribution des acteurs économiques internationaux dans la réalisation des programmes de privatisation augmente. Ces programmes connaîtront au cours des années à venir, une nouvelle phase d'accélération faisant suite à l'élargissement de leur champ et à la diversification des mécanismes, dont notamment l'octroi de concessions pour la prestation de services publics et les opérations d'ouverture du capital en faveur d'un marché financier en nette relance et qui est appelé, de surcroît, à contribuer à l'amélioration de l'attractivité de l'économie vis-à-vis de nouveaux investisseurs étrangers.

Cependant, l'activité économique continue à être tirée relativement plus par l'investissement public comparativement à d'autres pays à niveau de développement proche de la Tunisie. En effet, malgré la solidité des fondamentaux macroéconomiques et la générosité des incitations offertes aux investisseurs, l'investissement privé reste en-deçà de ce qu'il est attendu. Les données statistiques montrent que l'investissement privé s'est même ralenti depuis le milieu des années 90. Aujourd'hui, le secteur privé reste de taille modeste et encore majoritairement composé de petites et moyennes entreprises (PME) de type familial dont la dépendance à l'État est financière, eu égard au

système bancaire majoritairement public et ce, malgré les appels du FMI à l'accélération de la réforme et de la privatisation du secteur.

II- Etat actuel et tendances structurelles à l'égard du climat des affaires :

Il est admis que le secteur privé ne fonctionne pas en vase clos et que son succès ne dépend pas seulement des performances réalisées par les entreprises y œuvrant mais aussi du cadre macroéconomique et du climat des affaires qui constituent encore des défis majeurs pour la majorité des pays de la région.

II.1- Cadre macroéconomique :

La Tunisie a réalisé, tout au long de la période 1997-2010, de bonnes performances et ce, en dépit d'une conjoncture internationale difficile. Cette période qui succède à la décennie des premières réformes d'ajustement structurel s'est donnée pour objectifs de préserver la stabilité du cadre macroéconomique et les équilibres financiers et d'instaurer un système productif plus efficace.

C'est ainsi que la Tunisie a pu réaliser, au cours de cette période, des avancées importantes sur la voie de la libéralisation et d'intégration dans l'économie mondiale suite, notamment, à son adhésion à l'OMC et à la mise en place de la Zone de Libre Echange avec l'Union Européenne. Elle a réussi à assurer un bilan relativement sain en matière de stabilité du cadre macroéconomique et une bonne résilience aux chocs extérieurs dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

L'examen des principaux indicateurs montre que le PIB a augmenté de 4.7% au cours de la période 1997-2010, ce qui a permis d'améliorer le revenu par habitant de 2475.3 dinars en 1997 à 6032 dinars en 2010 et, par conséquent, de se rapprocher des pays de l'UE comme l'illustre l'indicateur de rattrapage qui est passé de 23.6% en 1997 à 26.9% en 2005 et à 31% en 2010.

La croissance du PIB est conditionnée, dans une large mesure, par la dynamique du secteur privé dont la contribution n'a cessé de prendre de l'importance grâce aux différentes réformes engagées notamment durant la dernière décennie.

Corrélativement, les investissements globaux qui ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 3.3% aux prix constants ont, cependant, connu des changements structurels à plus d'un titre :

- le taux d'investissement est passé de près de 1/3 à la fin des années 70 à moins de 1/4 au cours des années récentes ;
- la part du secteur privé dans l'investissement total s'est consolidée d'un plan de développement à un autre passant de 51% durant le VIII^{ème} Plan (92-96) à 60.9% au cours du XI^{ème} Plan (2007-2010). Néanmoins, cette part demeure insuffisante par rapport aux attentes surtout que tout au long de cette période, le gouvernement n'a cessé d'engager des mesures et des réformes visant à consolider le secteur privé notamment à travers la promulgation du code d'incitation aux investissements, l'engagement du PMN⁶ pour encourager l'investissement tant matériel qu'immatériel et la promulgation en 2007 de la « loi sur l'initiative économique » ;
- les investissements dans certains secteurs traditionnels ont connu un repli, attribuable notamment à l'accentuation de la concurrence sur le marché extérieur comme ce fut le cas pour le secteur du textile-habillement et cuir alors que les secteurs à fort contenu de savoir ont vu leur part dans l'investissement total se renforcer.

En outre, le programme de privatisation offre, certes, des opportunités susceptibles de drainer davantage d'IDE eu égard à la stabilité politique, économique et sociale dont jouit la Tunisie, à sa proximité de l'un des plus grands marchés du monde (UE), aux compétences et qualifications dont elle

6 : Adopté en 1995, ce programme vise à renforcer la capacité concurrentielle des entreprises notamment suite à l'adhésion de la Tunisie à l'OMC et à la signature de l'accord d'association avec l'UE.

dispose et aux réformes engagées pour améliorer le climat d'investissement et faire de la Tunisie une plate forme régionale d'IDE.

De tels facteurs ont permis de favoriser l'entrée des IDE qui ont atteint un niveau relativement élevé soit 19% du total des investissements au cours de la dernière décennie.

Ces investissements sont orientés principalement vers le secteur de l'énergie avec, toutefois, une tendance à la baisse de la part de ce secteur entre les périodes 1992-2001 et 2002-2009 et ce, en faveur des services. La part de ces derniers a plus que doublé suite, notamment, à la privatisation bancaire et à l'ouverture du marché aux télécommunications dont les recettes de privatisation ont été destinées au financement du programme d'infrastructures autoroutières et au remboursement d'une partie de la dette extérieure qui a été ramenée à 59.1 % du PIB en 2006 contre 65.4 % en 2005.

Répartition sectorielle des IDE (en %)

	1992-2001	2002-2009
Industries manufacturières	32.9%	21.6%
Energie	58.3%	43.3%
Services	6.6%	14.8%
Total IDE (en MD)	5667	15882

En outre et comparativement à certains pays de la région, la Tunisie a été considérée jusqu'à la fin des années 90 comme le pays du Maghreb le plus attractif d'IDE, période durant laquelle les réformes dans ces pays étaient timides. Cependant et depuis 2000, certains pays de la région ont pu rattraper le retard comme en témoigne la part des IDE dans le PIB qui a doublé en Algérie, quadruplé en Turquie et augmenté de près de 10 fois au Maroc alors qu'elle n'a évolué que de 10% en Tunisie.

De plus, l'inflation a été fermement jugulée par les autorités tunisiennes avec une moyenne de 3.2% par an sur la période 1997-2009 ce qui confère au pays

une position favorable par rapport aux autres pays de la région exceptés la Lybie (0.6%) et le Maroc (1.8%).

En outre, la gestion du taux de change constitue un facteur déterminant de la stabilité du cadre macroéconomique. Elle permet, en tenant compte de la maîtrise de l'inflation, d'assurer aux différents agents économiques une meilleure visibilité et une réduction de l'incertitude tout en améliorant la réactivité du secteur privé et ses anticipations. C'est ainsi qu'une politique flexible du taux de change a été mise en place pour éviter toute appréciation réelle de la monnaie nationale.

En effet et en termes de résultats, les investigations effectuées révèlent qu'au cours de la dernière décennie, le dinar tunisien a connu une légère dépréciation réelle vis-à-vis du dollar (0.9%). Cette évolution est nettement meilleure que celle réalisée par le Maroc, la Jordanie et la Turquie qui ont, en revanche, connu une appréciation de leur monnaie respectivement de 1.1%, 1.2% et 3.5% tout en restant au deçà des performances réalisées par la Libye qui a fortement déprécié sa monnaie (18.7%).

Parallèlement, la dette extérieure de la Tunisie apparaît relativement maîtrisable. En effet et grâce à une bonne croissance économique et à une politique d'emprunt extérieure prudente, le ratio de la dette extérieure par rapport au RNDB s'est remarquablement amélioré passant de 47.7% en 1997 à 38.1% en 2009. La structure par terme de la dette est également encourageante comme l'illustre la part de la dette à court terme qui n'a pas dépassé les 18% de la dette extérieure totale à la fin de la dernière décennie.

C'est grâce à ces acquis que la Tunisie a pu améliorer son image parmi les investisseurs internationaux et élargir son accès aux marchés financiers internationaux. Un tel succès a permis à la Tunisie d'emprunter de plus en plus sur les marchés financiers internationaux à des conditions plus favorables que certains pays émergents. En outre, les autorités tunisiennes ont diversifié leurs

emprunts extérieurs en émettant des obligations sur les marchés obligataires de l'euro-yen, l'euro-dollar et de l'euro-euro.

Toutefois, la Tunisie a été très prudente en ce qui concerne l'ouverture de son compte de capital. Les entrées et les sorties de capitaux sont en effet restreintes et même si ces restrictions ont pu limiter la croissance et l'efficacité de l'investissement privé, les autorités tunisiennes estiment qu'une intégration financière poussée conjuguée aux faiblesses qui prévalent dans le secteur productif aurait pu aboutir à une instabilité financière et à une plus grande vulnérabilité aux chocs extérieurs.

En somme, la Tunisie a démontré au cours des dix dernières années une bonne résistance aux effets des chocs extérieurs comme l'illustre sa capacité à contourner les effets de la crise qui s'est déclenchée depuis le milieu de l'année 2007 et ce, comparativement à d'autres pays de la région. Le ralentissement économique qui s'est produit en Europe s'est traduit par l'interruption de l'élan de croissance tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle de la quasi-totalité des pays de la rive sud méditerranéenne.

Les secteurs les plus affectés sont principalement le textile, les IME et dans une moindre mesure le tourisme qui semble avoir connu un repli bien que la Tunisie constitue une destination «low cost».

Les répercussions auraient pu être plus graves n'eût été les ajustements macro-économiques et les mesures structurelles et conjoncturelles que la Tunisie a adoptées pour contrer les effets de la crise.

Les signes de reprise commencent à se dessiner en 2010, démontrant la bonne résistance du pays à supporter plusieurs chocs successifs et sa capacité à préserver les équilibres macro-économiques.

II.2- Climat des affaires :

L'analyse montre que malgré les réformes notables entreprises dans beaucoup de pays, le climat des affaires connaît encore des contraintes majeures inhérentes à l'environnement institutionnel et réglementaire.

En effet, les informations qu'elles soient puisées du dernier rapport de la Banque Mondiale sur la pratique des affaires (Doing Business: DB) ou issues de certaines enquêtes spécifiques indiquent que les pays arabes et plus particulièrement la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et l'Arabie Saoudite ont engagé plusieurs réformes sans pour autant réussir à assurer la transition vers des économies plus ouvertes, libérales et compétitives dans les délais impartis et ce, comparativement à certains pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie de l'Est.

D'une manière plus précise, l'environnement réglementaire prévalant dans ces pays pourrait limiter le mouvement d'entrée et de sortie des entreprises et porter préjudice à la concurrence en réduisant la compétitivité et en défavorisant les petites entreprises à accéder aux marchés.

Les indicateurs utilisés par DB⁷ en l'occurrence le nombre de procédures, les délais nécessaires à la création d'entreprises et à leur retrait du marché, les coûts y afférents et la délivrance des permis témoignent de l'acuité des contraintes qui pèsent encore sur le secteur privé et qui l'empêchent d'investir et d'exercer ses activités avec efficacité.

C'est à ce titre que pour le cas de la Tunisie, l'enquête annuelle réalisée par l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ) souligne certaines difficultés de financement que rencontre l'entreprise dans son fonctionnement. Les banques exigent, à titre d'exemple, des garanties excessives allant jusqu'à deux fois le montant de prêt ; les coûts de crédit demeurent relativement élevés et les autres sources de financement (leasing, capital risque, marché des actions) ne jouent pas encore pleinement leur rôle.

7 : Voir annexe

Au-delà des garanties estimées relativement élevées et de la présence des grandes banques étatiques dans le système bancaire comme le souligne déjà Heritage Foundation dans son dernier rapport, les mécanismes d'intervention et les actions de contrôle conduites par l'Etat demeurent nombreux et jugés inefficaces dans beaucoup de pays du MENA. Ces mécanismes créent, non seulement, des distorsions sur les marchés de l'emploi et des capitaux mais limitent également la disponibilité des ressources et la concurrence dans le secteur privé. L'absence de la concurrence empêche les institutions financières de développer de nouveaux services financiers tels que le crédit bail et l'affacturage.

Outre les difficultés attribuées au crédit bancaire, le code du travail et les charges sociales constituent, malgré les mesures d'assouplissement apportées dans certains pays de la région MENA, un sérieux problème dans la mesure où :

- i. le marché du travail apparaît peu flexible (2 entreprises sur 3 pour le cas de la Tunisie),
- ii. les charges sociales sont excessivement élevées et
- iii. une proportion relativement importante d'entreprises continue à exprimer un besoin non satisfait en ouvriers qualifiés et en techniciens. Ce déficit serait imputable à une inadéquation entre les besoins des entreprises et le produit du système d'éducation et de formation. Il est d'autant plus ressenti que la formation dispensée aux nouvelles recrues ne leur permet pas d'être immédiatement opérationnelles.

Au niveau de l'infrastructure, les résultats de l'enquête menée par l'ITCEQ montrent qu'en dépit de l'amélioration enregistrée en matière d'accès aux services publics (Télécommunication, Electricité, Eau, etc.) suite, notamment, à l'ouverture de certains secteurs aux opérateurs privés, les entreprises considèrent encore certains aspects inhérents aux coûts de l'électricité, à la qualité des services de l'Internet, aux coupures relativement fréquentes dans les réseaux d'électricité, d'eau et de gaz et à la lenteur dans les raccordements comme étant

des contraintes majeures susceptibles de porter préjudice au développement de leur activité.

S'agissant du transport, les entreprises déclarent avoir ressenti un accès meilleur dans les différents moyens mobilisés alors que les coûts continuent à être élevés notamment pour le transport aérien.

Concernant les barrières administratives, elles se sont nettement réduites. Les entreprises ne considèrent plus l'attitude de l'administration comme étant hostile pour obtenir les autorisations et documents nécessaires à leur activité mais évoquent, dans une certaine mesure, la lourdeur dans les formalités relatives au commerce extérieur et à la résolution des litiges commerciaux.

En outre, près de la moitié des entreprises tunisiennes interrogées considère que certaines pratiques, à l'instar du marché parallèle, l'imitation illégale, les ventes au dessous du prix du marché et l'évasion aussi bien au niveau fiscal qu'au niveau des charges sociales, portent préjudice à leur activité.

D'une façon générale, et malgré les efforts consentis par les pays de la région MENA en terme d'amélioration du climat des affaires et d'encouragement de l'initiative privée, les résultats demeurent encore timides dans certains domaines.

III- Evaluation de l'expérience tunisienne en matière de privatisation :

Suite à la crise apparue au milieu des années 80, la Tunisie a adopté, dans le cadre du PAS, un ensemble de réformes structurelles dans le but d'asseoir les fondements d'une économie plus libérale, ouverte sur l'extérieur et basée sur la promotion de l'initiative privée.

Le programme de privatisation qui constitue la pierre angulaire du PAS a été entamé avec beaucoup de précaution, voire même, avec réticence en 1987. Toutefois et suite à l'accord d'association avec l'Union Européenne en 1995, ce programme semble avoir connu une véritable dynamique et fût considéré comme une composante essentielle dans la stratégie de développement préconisée par le pays.

A ce titre et afin de bien mener ce travail, l'analyse établit le bilan général de la privatisation en Tunisie pour étudier ensuite son impact sur les performances des entreprises privatisées.

III.1- Bilan général de la privatisation des entreprises :

Les données relatives au programme de privatisation montrent que ce dernier n'a cessé de se consolider au fil des années tant au niveau de l'approche qu'au niveau du parc des entreprises privatisées et du poids des secteurs concernés.

a) S'agissant de l'approche préconisée, elle s'est axée :

- dans un premier temps sur l'assainissement des entreprises publiques en difficulté afin d'instaurer plus de rigueur et de rationalité dans leur gestion. Une telle démarche permettrait de rétablir la situation financière qui fût longuement compromise (déficit structurel, baisse de la production, incapacité de faire face aux créanciers) en préconisant une ou un ensemble de solutions allant de l'augmentation du capital à la réorganisation de la production passant par le règlement des dettes ou par une simple liquidation ;

- dans un second temps sur la restructuration qui consiste tout simplement à privatiser toute ou une partie de l'activité de l'entreprise tout en accordant une attention particulière aux effets économiques, financiers et sociaux attendus de cette restructuration ;
- enfin, sur la privatisation en touchant essentiellement les entreprises œuvrant dans des secteurs concurrentiels sous condition que ces entreprises soient en mesure de dégager des bénéfices.

b) Compte tenu des précisions mentionnées précédemment et à partir des recoupements de diverses informations puisées à l'Institut National des Statistiques (INS) et aux différents intervenants dans le cadre du programme de privatisation (Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, Direction Générale de la Privatisation des Entreprises au Premier Ministère), il a été possible d'assurer le suivi des entreprises privatisées dans le temps, d'apprécier le montant des cessions et d'établir la répartition des entreprises privatisées par activité économique et par mode de privatisation.

Les données relatives au programme de privatisation montrent que depuis son lancement en 1987, le gouvernement tunisien a cédé 219 entreprises publiques ou semi publiques. Ces opérations qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de désengagement de l'Etat des secteurs concurrentiels ont rapporté au budget de l'Etat une enveloppe de l'ordre de 6 milliard de dinars tunisiens dont environ 90% sous forme d'investissement direct étranger.

La répartition des entreprises par mode de privatisation montre que 116 entreprises (soit 53% du total des entreprises cédées) ont été totalement privatisées, 29 partiellement cédées, 11 sociétés ont fait l'objet d'une ouverture du capital par Offre Publique de Vente contre 41 entités (19%) totalement liquidées ; le reste a été accordé sous forme de concession.

Le suivi de privatisation au niveau sectoriel montre que le secteur des services occupe le premier rang en terme de nombre d'entreprises cédées (54%) et en

terme de recette de privatisation (84.5%). La suprématie de ce secteur en terme de recettes peut s'expliquer par :

- l'ouverture de la société « Tunisie Télécom » au consortium Emirati « T.Com Dig » qui a apporté une somme de l'ordre de 3052 millions de dinars, soit plus de la moitié des recettes globales de privatisation ;
- la privatisation partielle de l'assurance STAR dont 35% du capital est détenu par l'assureur français Groupama ;
- le désengagement accentué de l'Etat vis-à-vis du secteur bancaire à travers la cession de 52.34% du capital de l'Union Internationale des Banques au profit du groupe français « Société Générale », de 33.54% du capital « Attijari Bank » au profit du consortium espagnol et marocain « Andalumaghreb » et de 60% du capital de la Banque Tuniso-Koweitienne au profit du groupe français « Caisse d'Epargne ».

Le second secteur touché par la privatisation concerne l'industrie avec 37.9% du total des entreprises cédées et 18% du total des recettes générées.

Quant à l'agriculture et pêche, la privatisation n'a touché que 8.3% des entreprises du secteur avec un montant dérisoire (0.7%) en raison d'une politique assez protectionniste de l'Etat.

III.2- Evaluation du programme de privatisation

III.2.1- Rappel de certaines approches méthodologiques prédominantes:

Deux approches méthodologiques ont dominé l'analyse empirique de l'évaluation de la performance des entreprises privatisées :

- La première est synchronique. Elle aborde la privatisation indirectement à partir d'une comparaison des performances des entreprises publiques et privées. Elle consiste à comparer ces deux types d'entreprises afin de tester l'impact du droit de propriété sur la performance. Les études comparent les performances économiques des entreprises privées qui

fournissent des produits similaires à ceux fournis par les entreprises publiques (distribution de l'eau, collecte des ordures, transport, production de l'électricité etc.). Coriat et Weinstein (1995)⁸ et Bozec (2004)⁹ montrent que le passage des droits de propriété d'une entreprise du public vers le privé est suffisant pour augmenter son efficacité. Ils expliquent ce résultat par la rigidité de la gestion des entreprises publiques et par le manque d'incitation de ses gestionnaires. Cette approche a été critiquée par le fait qu'elle compare des entreprises privées œuvrant dans un marché compétitif à d'autres publiques opérant dans un marché monopolistique ou oligopolistique.

- La seconde est historique. Elle compare le niveau de performance des entreprises avant puis après leur privatisation selon une privatisation par offre publique de vente. Cette approche a été élaborée par plusieurs économistes notamment par Boubakri et al.¹⁰ (2004) et Omrane (2009)¹¹. Ils montrent que la privatisation améliore la performance. Boardman et Vining (1989)¹² trouvent que les entreprises privées présentent un niveau moyen de rentabilité des capitaux propres supérieur de 12% à celui des entreprises publiques et le taux de rotation des actifs de l'entreprise publique est inférieur à celui de l'entreprise privée de 1.5% environ. Boubakri et Cosset (1998)¹³ ont estimé les résultats de la privatisation pour un échantillon de 79 entreprises nouvellement privatisées dans 21 pays en développement selon les trois catégories de revenu: des pays à

8 : Coriat, B et Weinstein, C (1995) : « les nouvelles théories de l'entreprise » librairie générale française.

9 : Bozec, R (2004) : « l'analyse comparative de la performance entre les entreprises publiques et privées : le problème de mesure et son impact sur les résultats » : l'actualité économique, Revue d'analyse économique, 80.

10: Boubakri, N ; Cosset, JC et Guedhami (2004) : « Liberalization, Corporate, Governance and Economic Environment : Firms level Evidence for Asia » Pacific Basin Finance Journal.

11: Omrane (2009) : « Post-privatization corporate governance and firm performance ; the role of private ownership concentration, identity and board composition? » ; Journal of comparative Economics, Vol 37, Issue 4, pp 658-673.

12: Boardman et Vining (1989): « Ownership and Performance in Competitive Environment: a comparison of performance of private, mixed and state-owned enterprise » ; Journal of Law and Economics, 32, pp 1-33.

13: Boubakri, N., et J.C. Cosset (1998), « The Financial and Operating Performance of Newly Privatized Firms: Evidence from Developing Countries », Journal of Finance, 53(3): juin, 1 083-1 112.

revenu inférieur (Bangladesh, Inde, Pakistan), des pays à revenu moyen inférieur (Chili, Jamaïque, Nigeria, Philippines, Thaïlande, Tunisie, Turquie) et des pays à revenu moyen supérieur (Argentine, Brésil, Corée du Sud, Grèce, Malaisie, Mexique, Portugal, Singapour, Thaïlande, Trinidad et Tobago, Venezuela). Les auteurs trouvent que le niveau de développement du pays est un critère important dans le succès de la privatisation surtout dans l'augmentation de l'efficience et de la rentabilité. Dans les pays à revenu moyen élevé, l'amélioration dans la performance est plus importante que dans les pays à revenu inférieur et à revenu moyen inférieur. Les résultats montrent aussi l'importance de la structure de marché dans laquelle œuvrent les entreprises. Plus particulièrement, les entreprises œuvrant dans des activités concurrentielles semblent être plus efficaces que celles opérant dans un contexte non concurrentiel. En outre, les auteurs montrent que les entreprises qui permettent aux employés de devenir actionnaires réalisent de plus grandes améliorations.

III.2.2- Approches méthodologiques appliquées dans l'étude :

Deux approches méthodologiques sont préconisées dans cette étude. La première est historique, elle se réfère à l'analyse univariée qui consiste à comparer les performances avant et après la privatisation. L'avantage de cette approche réside dans le fait qu'elle permet de prendre en considération des entreprises abstraction faite de leur taille, leur localisation, leur secteur d'activité et de la date à partir de laquelle l'entreprise a été privatisée.

La seconde approche est beaucoup plus pragmatique. Elle consiste à apprécier l'impact de la privatisation en termes d'efficacité. Il s'agit plus précisément d'étudier l'efficacité des entreprises dans une triple dimension en l'occurrence l'efficacité économique, l'efficacité productive et l'efficacité sociale. Cette approche sera appliquée dans une phase ultérieure.

Approche de l'analyse univariée (avant- après)

i- Présentation de la méthode et de l'échantillon :

Cette méthode permet de tester s'il y a des changements significatifs dans le niveau de performance avant et après le lancement du processus de privatisation. L'analyse est fondée sur le test de Wilcoxon qui permet d'apprécier la significativité statistique d'un changement au niveau des différentes variables considérées entre les deux périodes d'observation.

L'application de ce test suppose deux échantillons interdépendants d'observations pour une même variable durant deux périodes distinctes (avant et après la privatisation). Le test est assimilé à un test non paramétrique de changement de structure entre deux périodes d'observation de la variable considérée. On définit les deux échantillons par $X_A = \{X_{A1}, \dots, X_{An}\}$ et $X_B = \{X_{B1}, \dots, X_{Bn}\}$ respectivement.

Les écarts $(X_{Ai} - X_{Bi}) \quad i = 1, \dots, n$ sont supposés tirés d'une façon aléatoire à partir de l'ensemble des entreprises privatisées.

Il s'agit de tester l'hypothèse H_0 qui suppose qu'aucun changement significatif n'est enregistré pour la variable en question contre l'hypothèse alternative H_1 où la distribution des observations avant et après est distincte.

$$H_0 : X_{Ai} = X_{Bi} ; \quad , i = 1 \dots n$$

$$H_1 : X_{Ai} \neq X_{Bi} ; \quad , i = 1 \dots n$$

Cette analyse emploie, en outre, un test de proportion qui permet de voir si le changement a touché une proportion significative des entreprises.

Cette méthode a été appliquée sur un échantillon d'entreprises privatisées qui ont répondu au moins à deux exercices avant la privatisation et à deux exercices après. Les données tirées à partir des bilans de ces entreprises ont servi à l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs de performance dont le choix a été arrêté en fonction de leur pertinence pour le traitement de la problématique étudiée et de la disponibilité de l'information.

Ainsi et partant de l'objectif ultime de l'étude qui consiste à estimer l'incidence de la privatisation sur les performances des entreprises concernées et qui se résume principalement dans le renforcement de la compétitivité, l'analyse s'intéressera, dans ce qui suit, à voir dans quelle mesure le processus de privatisation a permis à ces entreprises de consolider leur activité et d'améliorer leur situation financière. De tels aspects sont appréciés de façon quantitative. Il s'agit plus précisément de tester si la privatisation a permis d'accroître la rentabilité de ces firmes, de réduire leur coût financier par la baisse de l'endettement, d'augmenter leur CA et de hisser leur productivité à des niveaux supérieurs. L'application du test de Wilcoxon suppose les hypothèses suivantes :

Indicateur	Définition	Relation attendue
Taux de rentabilité (TR)	$\frac{\text{Résultat Brut d'Exploitation}}{\text{Total actif}}$	TR2>TR1
Taux d'Endettement (Tend)	$\frac{\text{Dettes Moyen et Long Terme}}{\text{Capitaux propres}}$	Tend2<Tend1
Taux de Marge (TM)	$\frac{\text{Résultat Brut d'Exploitation}}{\text{Valeur Ajoutée}}$	TM2>TM1
Marge Bénéficiaire Nette (MBN)	$\frac{\text{Résultat Net de l'Exercice}}{\text{Chiffre d'Affaires}}$	MBN2>MBN1
Taux de Valeur Ajoutée (TVA)	$\frac{\text{Valeur Ajoutée}}{\text{production}}$	TVA2>TVA1
Ratio de Liquidité Immédiate (RLI)	$\frac{\text{Actif Court Terme} - \text{Stock}}{\text{Passif Court Terme}}$	RLI2>RLI1
Taux d'Autonomie (TAF)	$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total Bilan}}$	TAF2> TAF1
Productivité du Travail (PrL)	$\frac{\text{Valeur Ajoutée à prix Constants}}{\text{Effectif Total}}$	PrL2>PrL1
Taux d'encadrement (Tencad)	$\frac{\text{Emploi cadres}}{\text{Emploi Total}}$	Tencad2> Tencad1

1- Avant privatisation

2- Après privatisation

L'application de cette approche requiert au préalable la mise en place d'une base de données sur les entreprises privatisées couvrant des années avant et après la privatisation.

Cette base de données porte sur un échantillon d'entreprises constitué à partir de l'enquête sur les activités économiques élaborée par l'INS. Cet échantillon a couvert, en plus du secteur agricole, quelques activités manufacturières (IMCCV, IME, IAA et IMD) ainsi que certains services (commerce, Hôtellerie, restauration et autres services).

Répartition de l'échantillon par secteur

	Nombre d'entreprise	%
Agriculture	1	2.9
IAA	3	8.8
IMCCV	6	17.6
IME	3	8.8
Autres industries manufacturières	6	17.6
Commerce	6	17.6
Hôtellerie- Restauration	6	17.6
Autres services	3	8.8
Total	34	100

Toutefois, certaines difficultés d'ordre statistique ont été relevées. La première concerne l'incomplétude des observations sur toute la période souhaitée ainsi que pour certaines entreprises. La deuxième porte sur le fait que plusieurs politiques et réformes ont été adoptées au même temps que le programme de privatisation faisant de sorte qu'il soit difficile de distinguer l'effet de la privatisation des autres effets. Isoler l'effet de privatisation s'avère encore une tâche difficile dans la mesure où l'environnement international, mouvant et instable au cours de ces dernières années, devrait affecter l'évolution de l'activité de l'entreprise et son comportement notamment en matière d'investissement.

ii- Présentation des résultats :

L'examen de l'évolution des indicateurs de performance fait ressortir un ensemble de résultats globalement positifs consignés dans le tableau ci-dessous.

Statistiques sommaires des indicateurs de performance (en %)

Indicateur	Moyenne		Différence
	Avant	Après	Après -Avant
Taux de rentabilité	5.9	12.2	6.3
Taux d'endettement	80.3	60.0	-20.3
Taux de marge	3.6	41.4	37.8
Marge bénéficiaire nette	-7.3	4.0	11.28
Taux de VA	43.0	41.6	-1.46
Ratio de liquidité	164.5	149.2	-15.31
Taux d'autonomie	25.2	42.6	17.45
Productivité du travail ¹⁴ (en DT)	26149	36279	10130
Taux d'encadrement ¹⁵	14.0	18.0	4.0

Après avoir défini et mesuré les valeurs moyennes des différents indicateurs durant les deux périodes avant et après la privatisation, l'analyse s'est intéressée à l'application du test de Wilcoxon qui permet de voir dans quelle mesure les changements opérés au niveau de chaque indicateur sont significatifs. Toutefois, il convient de noter que le fichier de base a été nettoyé en éliminant quelques observations jugées aberrantes pour certains indicateurs.

14 : Par employé, les données par jour et par heure travaillée ne sont pas encore disponibles.

15 : Il s'agit de la part des directeurs et cadres dans l'emploi total.

Résultats du test de Wilcoxon

Indicateur	% des entreprises ayant eu de bonnes performances	Statistique Z
Taux de rentabilité	67	-1.62
Taux d'endettement	29	-2.45
Taux de marge	63	-1.70
Marge bénéficiaire nette	63	-1.72
Taux de VA	50	0.26
Ratio de liquidité	56	-0.11
Taux d'autonomie	58	-1.72
Productivité du travail	68	-2.45
Taux d'encadrement	79	-3.26

Ces résultats laissent déduire que :

- le processus de privatisation semble avoir permis aux entreprises privatisées d'améliorer leur rentabilité. Ceci est d'autant plus vraisemblable que le test de Wilcoxon a confirmé l'existence d'un changement significatif de la distribution de cet indicateur suite à la privatisation et ce, au seuil de 10%. En fait, la part des entreprises ayant amélioré leur rentabilité s'élève à 67%. Cet effet est d'autant plus remarquable que les entreprises de l'échantillon opèrent dans les IAA, les IME et les IMD suivies par le commerce ;
- le taux d'endettement a enregistré une baisse passant en moyenne de 80,3% à 60% entre les deux périodes d'observations. Cette tendance est confirmée par l'existence d'un changement significatif au seuil de 5%. En terme de proportion, 29% des entreprises ont réduit leur taux d'endettement. Cette baisse pourrait s'expliquer par les actions que les entreprises privatisées ont engagées pour l'amélioration de leur situation financière et la recherche d'un meilleur équilibre de leur finance. Elle a concerné essentiellement les entreprises de l'échantillon œuvrant dans les IAA ;

- le taux de marge qui exprime la part du résultat brut d'exploitation dans la VA a sensiblement augmenté passant en moyenne de 3.6% à 41.4%. Cette hausse est confirmée par le test statistique de Wilcoxon au seuil de 10% et a touché une part non négligeable des entreprises de l'échantillon (63%). Les entreprises de l'échantillon œuvrant dans les IME et les IAA suivies par celle opérant dans le commerce semblent être les plus touchées par cette hausse ;
- la marge bénéficiaire nette appelée aussi ratio de rentabilité des ventes, calculée par le résultat net de l'exercice rapporté au chiffre d'affaires, s'est améliorée en moyenne entre les deux périodes avant et après la privatisation passant respectivement de -7.3% à 4%. Cette évolution favorable traduit l'effort que les entreprises ont consenti au niveau de la commercialisation des produits (en amont) et au niveau de la réduction des coûts (en aval) ;
- le taux de VA qui traduit la création de richesse par l'entreprise a connu en moyenne une légère baisse passant de 43% avant la privatisation à 41.6% après. Néanmoins, le test statistique de Wilcoxon a conclu à la non existence d'un changement significatif de la distribution de cet indicateur. En terme de proportion, les entreprises qui ont amélioré leur taux de VA représentent 50% ;
- le ratio de liquidité immédiate qui mesure la capacité de l'entreprise de faire face aux échéances à court terme a connu une baisse. Le test de Wilcoxon a conclu à la non existence d'un changement significatif de la distribution de cet indicateur suite à la privatisation. Cependant et en dépit de cette baisse moyenne pour l'ensemble de l'échantillon, cet indicateur s'est amélioré pour 56% des entreprises privatisées ;
- le taux d'autonomie mesure la place des fonds propres dans la structure du capital de l'entreprise et son degré de dépendance vis-à-vis des sources d'emprunt. Les résultats montrent qu'en moyenne, cet indicateur est passé

de 25.2% avant la privatisation à 42.6% après. Le test statistique confirme l'existence d'un changement significatif au seuil de 10%. En terme de proportion, 58% des entreprises ont amélioré leur ratio d'autonomie. Une telle amélioration est synonyme d'un gain d'indépendance de l'entreprise à l'égard de ses sources de financement et elle a concerné principalement les entreprises œuvrant dans l'hôtellerie - restauration et les IMCCV ;

- la productivité du travail mesurée par la VA par employé a connu en moyenne une nette augmentation en passant de 26149 dinars avant la privatisation à 36279 dinars après, soit une croissance de 38,7%. Le test de Wilcoxon confirme le changement significatif de la distribution de cet indicateur au seuil de 5%. Cette amélioration qui a touché 68% des entreprises de l'échantillon a été particulièrement ressentie au niveau de celles œuvrant dans les IMCCV, l'hôtellerie-restauration et les IAA. Elle traduit l'importance accordée par les entreprises privatisées à l'amélioration de la productivité, considérée comme l'un des piliers fondamentaux pour garantir leur pérennité et consolider leur compétitivité ;
- le taux d'encadrement s'est accru de 14% à 18% entre les deux périodes d'observation. Cette évolution est confirmée par le test de Wilcoxon au seuil de 1% et a touché 79% des entreprises de l'échantillon. La part des entreprises ayant amélioré leur taux d'encadrement s'avère la plus importante dans les IAA, le commerce, les IME et à moindre degré dans les IMCCV.

Impact de la privatisation en terme d'efficacité :

L'impact de la privatisation en terme d'efficacité a été approché en se référant à trois critères en l'occurrence l'efficacité productive, l'efficacité sociale et l'efficacité économique :

- une entreprise est dotée d'une efficacité productive si sa productivité du travail augmente à un rythme plus rapide que celui du secteur dans lequel elle opère ;
- une entreprise est jugée socialement efficace si le rythme de croissance de son emploi dépasse celui du secteur d'appartenance ;
- une entreprise est dite économiquement efficace si sa valeur ajoutée croît à un rythme plus accéléré que celui du secteur dans lequel elle œuvre.

Les investigations empiriques effectuées dans ce cadre ont dégagé les résultats suivants :

Degré d'efficacité de la privatisation (*)

Taux d'efficacité économique	56%
Taux d'efficacité productive	67%
Taux d'efficacité sociale	28%

(*) : Il s'agit du pourcentage des entreprises répondant à chaque critère d'efficacité.

Des tels résultats montrent que :

- une proportion relativement importante d'entreprises (67%) est jugée efficace en terme de productivité ; ceci pourrait s'expliquer par le fait que les entreprises privatisées cherchent à améliorer leur performance moyennant une allocation optimale des facteurs de production et une meilleure gestion des ressources humaines tout en veillant à l'amélioration du taux d'encadrement conçu comme facteur déterminant de la création de richesse et de la consolidation de l'activité de l'entreprise ;
- sur le plan social, la privatisation s'avère relativement la moins efficace. Ceci est d'autant plus perceptible que dans un environnement concurrentiel, les entreprises privatisées cherchent à rationaliser leurs dépenses et à maîtriser leurs coûts de production et ce, moyennant une meilleure utilisation des capacités existantes et/ou un ajustement des

facteurs de production avec le recours dans la plupart des cas au licenciement de certains employés dont notamment les non qualifiés ;

- le taux d'efficacité économique estimé à 56% est principalement attribuable à l'amélioration de la productivité (35%). Plusieurs études¹⁶ ont été effectuées dans ce cadre et ont montré qu'avec la libéralisation des marchés et l'intensification de la concurrence, la privatisation a un impact positif sur la croissance et le développement de l'activité économique d'autant plus que ce processus est de nature à alléger le déficit budgétaire, à développer le marché financier et à consolider les IDE.

IV- Expérience de la Libye en matière de privatisation :

Les pays de la région sud méditerranéenne ont engagé depuis le début des années 90 des programmes de privatisations selon des rythmes différents. Ils ont ouvert peu à peu leurs marchés et ont adapté leur cadre juridique et réglementaire à ceux prévalant dans les pays développés. La première vague de privatisations s'est concentrée presque exclusivement sur les entreprises des secteurs du tourisme, du transport, de l'agro-alimentaire et des matériaux de construction. Le processus s'est ralenti ensuite pour marquer un creux en 2002, avant de rebondir de nouveau à partir de 2003. Il s'est ensuite accéléré au cours des cinq dernières années et a commencé à inclure des entreprises plus importantes (Telecom Egypte en 2005, Turc Telekom en 2005, banque d'Alexandrie en 2006, Tunisie Télécom en 2006 et raffinerie de pétrole Tupras en Turquie). Aujourd'hui, certaines compagnies stratégiques restent encore à privatiser dans le domaine des infrastructures, en particulier dans le secteur des transports (par exemple les compagnies nationales aériennes en Egypte et au Maroc et les ports à containers au Maroc, en Tunisie et en Egypte) et dans le secteur d'énergie (par exemple les compagnies pétrolières en Egypte, le réseau

¹⁶ Voir Hbib Ouni et Nader Akmar : « Effet de la privatisation sur la croissance économique ».

de distribution de l'électricité en Turquie). Les expériences de privatisation réussies dans la région indiquent que les gains d'efficacité et l'amélioration de l'accès sont plus importants dans les pays où il y a un engagement de l'Etat pour assurer la crédibilité des réformes, une séquence appropriée du processus, la mise en place d'un organisme de régulation avant la réforme et un cadre réglementaire adéquat capable de fournir les incitations nécessaires pour augmenter l'investissement local et attirer plus l'IDE.

Durant plusieurs décennies, **la Libye** est demeurée fermée aux investissements étrangers. Son système économique socialiste et centralisé a empêché l'ouverture de l'économie à l'extérieur. La période d'embargo international n'a fait qu'aggraver cet isolement. Cependant, l'année 2003 a été marquée par deux événements importants de nature à favoriser l'ouverture du pays aux capitaux étrangers. D'abord une inflexion politique majeure décidée par les autorités politiques en nommant un Premier Ministre libéral tout en bénéficiant de la suspension des sanctions internationales en 1999 imposées contre la Libye en 1992. Depuis cette année, de nombreuses mesures législatives ont été prises afin de mettre l'environnement économique en conformité avec les demandes de l'OMC où la candidature de la Libye a été acceptée par le Conseil Général le 27 juillet 2004 et pour laquelle les négociations d'adhésion sont toujours en cours. Ces mesures ont facilité la mise en place de la libéralisation de l'économie et de la privatisation partielle du secteur public. Dans ce cadre, plusieurs lois sur le droit de propriété et la cession d'actifs ont été instaurées et plusieurs simplifications des procédures d'enregistrement des sociétés étrangères ont été mises en vigueur. En outre, la Libye s'est lancée récemment dans un Plan d'Investissement Public (PIP) pour la période 2008-12, qui mobilisera 270 milliards de dinars Libyen (LYD), soit environ 225 milliards de dollars (USD). Ce plan vise à atténuer la dépendance du pays envers le pétrole en diversifiant l'économie. Il planifie des dépenses annuelles de l'ordre de 50 milliards LYD.

L'ambitieux programme pour les seules infrastructures prévoit 140 milliards LYD (114 milliards USD) de dépenses pour le logement, les services publics, les transports, l'électricité et les technologies de l'information et de la communication (TIC), dont 40 milliards LYD (32 milliards USD) en édifices résidentiels, industriels ou commerciaux, 30 milliards LYD (24 milliards USD) pour l'eau, l'électricité et les services de santé et environ 20 milliards LYD (16 milliards USD) pour les routes, ports et aéroports. Pour stimuler le commerce, un centre de promotion des exportations a été créé et placé sous la tutelle du Comité du peuple pour l'industrie et le commerce, afin d'élargir la base des activités non liées au pétrole en encourageant l'agriculture, l'industrie légère et d'autres secteurs encore négligés. De même, un centre des exportations a été créé à la frontière tunisienne pour faciliter les exportations des produits libyens vers les grands marchés régionaux.

La privatisation des entreprises publiques a été engagée avec la participation financière de fonds souverains. Ce Fonds de Développement Economique et Social (FDES), doté d'un capital de 8 milliards de dollars -provenant des fonds de pension des salariés- a été créé en décembre 2006. Il s'est associé avec les sociétés étrangères dans tous les secteurs (banques, assurances, BTP, ciment, agroalimentaire, tourisme, hôtellerie, services, etc.) et a contribué également à la montée de la Bourse de Tripoli créée le 3 juin 2006 (dotée d'un capital de 20 milliards LYD). En outre, un «Libyan Economic Development Board » a été créé le 22 février 2007 pour aider à préparer le budget et les études prospectives (Libya 2025). Le Libyan Foreign Investment Board a été aussi créé pour faciliter l'accès aux investisseurs étrangers qui peuvent bénéficier des avantages fiscaux conformément à la loi n°5 de 1997. La loi prévoit l'exonération des droits de douane, l'exonération totale de l'impôt sur les revenus d'activité tirés du projet et des bénéfices réinvestis, ainsi que le rapatriement de tous les bénéfices pendant la période d'autorisation. Les secteurs visés par cette loi sont l'industrie, les services liés à la santé, l'agriculture et le tourisme.

En août 2009, le Bureau des Privatisations et des Investissements (BPI) a créé un guichet unique pour centraliser, standardiser, accélérer et clarifier l'attribution des licences d'exploitation. Toutes ces mesures devraient améliorer le climat des affaires et renforcer la confiance des investisseurs. Environ 110 sociétés ont été mises sur le marché depuis 2004, pour un volume total de 2 milliards USD. La liste comprend des industries de services publics et des industries chimiques. L'objectif visé à l'horizon 2015 est d'attirer 5 à 10 milliards LYD d'investissements étrangers.

Globalement, le secteur non lié aux hydrocarbures, particulièrement concerné par le programme de privatisation, représente 20 % du PIB. Ses principales activités sont la pétrochimie, le fer, l'acier et l'aluminium, l'immobilier, le commerce, les transports, les communications et le bâtiment et travaux publics (BTP). Le secteur émergent du tourisme devrait profiter de la construction de nouveaux hôtels et complexes et de l'agrandissement prévu de plusieurs aéroports.

La privatisation du secteur bancaire a conduit à faire passer deux des cinq banques commerciales publiques vers des banques internationales avec la cession en juillet 2007 de 19% de la Sahara Bank à BNP Paribas contre 145 milliards d'Euros et de la Wahda Bank par l'Arab Bank, la fusion des banques publiques Oumma Bank et Joumhouriya Bank en avril 2008 et enfin l'installation de la First Gulf Bank en partenariat avec le FDES. Les autorités prévoient de privatiser les dernières banques commerciales publiques en les plaçant sur le marché de la nouvelle bourse des valeurs. En outre, des accords ont été conclus avec des institutions financières des Émirats Arabes Unis et du Qatar pour la mise en place de deux nouveaux groupes bancaires.

En dépit de ces efforts pour libéraliser et diversifier l'économie, la Libye demeure un pays très dépendant des hydrocarbures. En effet, le pétrole représente près de 70 % du PIB et génère plus de 90 % des recettes publiques et 95 % des recettes d'exportation. Le pays souffre toujours d'un environnement

des affaires qualifié d'imprévisible et d'opaque. Le capital humain reste non adapté aux besoins du nouveau secteur privé. Le cadre juridique et institutionnel est encore peu lisible.

ANNEXES

Annexe 1: Références bibliographiques

- Barnett Steven (2000) : « Evidence on the fiscal and macroeconomic impact of privatization »; IMF Working Paper, N° WP:00/130.
- Boardman et Vining (1989): «Ownership and Performance in Competitive Environment: a comparison of performance of private, mixed and state-owned enterprise»; Journal of Law and Economics, 32, pp 1-33.
- Boubakri, N., et J.C. Cosset (1998), « The Financial and Operating Performance of Newly Privatized Firms: Evidence from Developing Countries », Journal of Finance, 53(3) : juin, 1 083-1 112.
- Boubakri, N ; Cosset, JC et Guedhami (2004) : « Liberalization, Corporate, Governance and Economic Environment : Firms level Evidence for Asia » Pacific Basin Finance Journal.
- Bozec, R (2004) : « l'analyse comparative de la performance entre les entreprises publiques et privées : le problème de mesure et son impact sur les résultats » : l'actualité économique, Revue d'analyse économique, 80.
- Brown David, Earle John S et Telegdy Almos (2004) : « Does Privatization Raise Productivity ? Evidence from comprehensive Panel Data on manufacturing firms in Hungary, Romania, Russia and Ukraine ». Upjohn Institute Staff Working Paper 04-107.
- Coriat, B et Weinstein, C (1995) : « les nouvelles théories de l'entreprise » librairie générale française.
- Cook, Paul et Uchida, Yuichiro (2003) : « Privatization and economic growth in developing countries », Working Paper, N° 7. Centre on Regulation and Competition.
- Demsetz, H. (1983) : « The structure of corporate ownership and theory of the firm », Journal of political Economy, 93, pp.1155-1177.
- Estrin Saul, Hanousek Jan, Kocenda Evzen et Svejnar Jan (2009): « Effects of privatization and ownership in transition economies “ Policy research working paper 4811. The World Bank.
- Havrylyshyn Oleh et McGettigan Donalds (1999): “Privatization in transition countries: A sampling of literature”; IMF Working Papers, N° 99/6. International Monetary Fund.
- Omrane (2009): « Post-privatization corporate governance and firm performance ; the role of private ownership concentration, identity and board composition? »; Journal of comparative Economics, Vol 37, Issue 4, pp 658-673.

Annexe 2 : Définition et cadre conceptuel de la privatisation

Définition

La privatisation se définit comme étant le transfert du secteur public au secteur privé du contrôle de la propriété ou de la gestion d'une entreprise (ou d'une unité autonome faisant partie d'une entreprise) produisant un bien ou un service. Elle peut, également, prendre la forme d'une ouverture au privé de secteurs et/ou d'activités réservés traditionnellement au secteur public.

Le retrait de l'Etat s'est imposé partout dans le monde. Beaucoup de motifs ont été avancés : il y a peut être la raison idéologique, mais il y a surtout la raison économique et financière qui devient d'autant plus contraignante que la puissance publique n'arrive plus à gérer convenablement les problèmes des entreprises publiques (déficits, personnel pléthorique, méventes, défaillances au niveau de la rentabilité et donc de la viabilité...).

Il n'en reste pas moins que les motifs avancés pour la privatisation varient considérablement d'un pays à l'autre et ne correspondent pas toujours à une argumentation tout à fait plausible. Dans certains pays, la raison politique l'emporte incontestablement, dans d'autres c'est la recherche de l'efficacité économique qu'a rendue nécessaire la privatisation des entreprises publiques.

Par ailleurs, la mondialisation a augmenté le rythme de la privatisation des entreprises et a forcé le retrait des monopoles publics. La présence d'entreprises étatiques engendre une concurrence déloyale vis-à-vis de celles privées nationales et étrangères. C'est pour cette raison que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sanctionne les pays qui ne traitent pas équitablement toutes les entreprises d'un même marché. Elle force les pays à accepter la présence d'entreprises étrangères aux mêmes conditions que les entreprises nationales. Toutefois, l'Etat peut conserver des parts non négligeables dans les entreprises privatisées et agit ensuite en tant qu'actionnaire. À noter que certains secteurs d'activités stratégiques, sensibles ou difficiles à mettre en concurrence peuvent bénéficier de règles particulières. C'est notamment le cas pour la santé, l'éducation, l'accès à l'eau ou la défense. La suppression du monopole et la nouvelle concurrence mondiale contraignent ainsi les pays à changer la gouvernance de leurs entreprises publiques pour les adapter au libre-échange. Cette réorganisation structurelle des entreprises publiques a nécessité la mise en application d'un ensemble de normes et d'instruments régissant son progrès.

Cadre conceptuel :

La théorie économique a montré l'existence d'une relation positive entre la privatisation d'une part et le climat des affaires favorable à l'investissement, la concurrence saine et l'application stricte des instruments juridiques en faveur du respect des droits de propriété d'autre part. Elle a montré aussi que la réussite d'une telle politique est liée au choix optimal de la méthode de restructuration ainsi qu'à l'initiative des nouveaux propriétaires à gérer efficacement leurs firmes.

Selon la théorie microéconomique, la supériorité de l'entreprise privée sur l'entreprise publique est évidente. Les arguments généralement évoqués relèvent de la théorie des droits de propriété. Pour Demsetz (1983)¹⁷, cette supériorité est liée au caractère libre, exclusif et transférable des droits de propriété. Dans l'entreprise privée, l'entrepreneur contrôle presque entièrement ces droits. Lorsque les droits de propriété sont correctement spécifiés et garantis, les agents sont incités à créer, à maintenir et à valoriser les actifs et à utiliser efficacement les ressources. Estrin et Al. (2009)¹⁸, montrent que la flexibilité de la gestion des entreprises privées réduit l'impact des chocs extérieurs à travers leur capacité à agir et à modifier la technologie, les variétés produites et les marchés.

En outre, selon certaines études, la privatisation a plusieurs objectifs dont :

- la réduction de l'interventionnisme de l'Etat ;
- l'ouverture à la concurrence d'un domaine d'activité jusqu'alors en situation de monopole ;
- la flexibilité dans la gestion des entreprises ;
- l'apport des recettes supplémentaires à l'Etat.

La réussite de la privatisation dépend des opérations de transferts et des conditions économiques et organisationnelles de chaque pays. Selon Havrylyshyn et McGettigan (1999)¹⁹, les opérations de transferts des entreprises publiques vers le secteur privé sont définies selon quatre formes :

- la restitution : il s'agit d'une remise en possession aux propriétaires d'un ensemble de biens qui avaient été pris illégalement ;
- les offres publiques de vente (OPV) : elles consistent à transmettre par cession des parts des institutions publiques sous forme d'actions à des investisseurs étrangers en vue de favoriser les entrées de capitaux ;
- management employée buyouts : c'est la vente des actions des entreprises publiques à un groupe de gestionnaires et d'employés ;
- la privatisation de masse ou par coupons: il s'agit d'une opération caractérisée par une grande dispersion des actionnaires.

17 : Demsetz, H. (1983) : « The structure of corporate ownership and theory of the firm », *Journal of political Economy*, 93, pp.1155-1177.

18 : Saul Estrin, Jan Hanousek, Evzen Kocenda et Jan Svejnar (2009): « Effects of privatization and ownership in transition economies " Policy research working paper 4811. The World Bank.

19 : Havrylyshyn Oleh et McGettigan Donalds (1999): "Privatization in transition countries: A sampling of literature"; IMF Working Papers, N° 99/6. International Monetary Fund.

Cadre conceptuel (suite):

Les méthodes de privatisation dépendent des objectifs et des besoins spécifiques de chaque pays. Certains pays comme le Chili, la Corée du Sud et le Singapour ont eu recours à des offres publiques, c'est-à-dire la vente d'actions au public, afin de diffuser la propriété, alors que d'autres ont préféré vendre à des groupes particuliers. Dans les pays à faible revenu (comme, par exemple, le Sri Lanka ou l'Afrique subsaharienne) où les marchés de capitaux et le secteur privé intérieurs sont étroits, certains gouvernements ont choisi d'améliorer l'efficacité de leurs entreprises publiques sans en transférer la propriété, notamment par des contrats de gestion, d'achats-locations et de sous-traitances.

En outre, des investigations empiriques ont été menées pour tester la relation entre la privatisation, la performance des entreprises et les variables macroéconomiques. Barnett (2000)²⁰ a tenté d'examiner l'impact de la privatisation sur le budget de l'Etat sur la base d'un échantillon de 18 PED. Il a montré que 20% des recettes de privatisation sont utilisées pour alléger la dette extérieure de l'Etat. Cook et Uchida (2003)²¹ ont montré l'existence d'une corrélation négative ou « fragile » entre la privatisation et la croissance économique pour 6 PED durant la période 1988-1997. Brown JD et Al. (2004)²² ont identifié un effet positif et statistiquement significatif de la privatisation sur la productivité en Hongrie et en Roumanie. Cette relation est faible pour l'Ukraine et négative pour la Russie.

De telles investigations montrent une certaine ambiguïté de la relation entre privatisation et productivité ou croissance, ce qui peut être expliqué par le fait que les spécificités économiques et sociales jouent un rôle déterminant dans une telle relation.

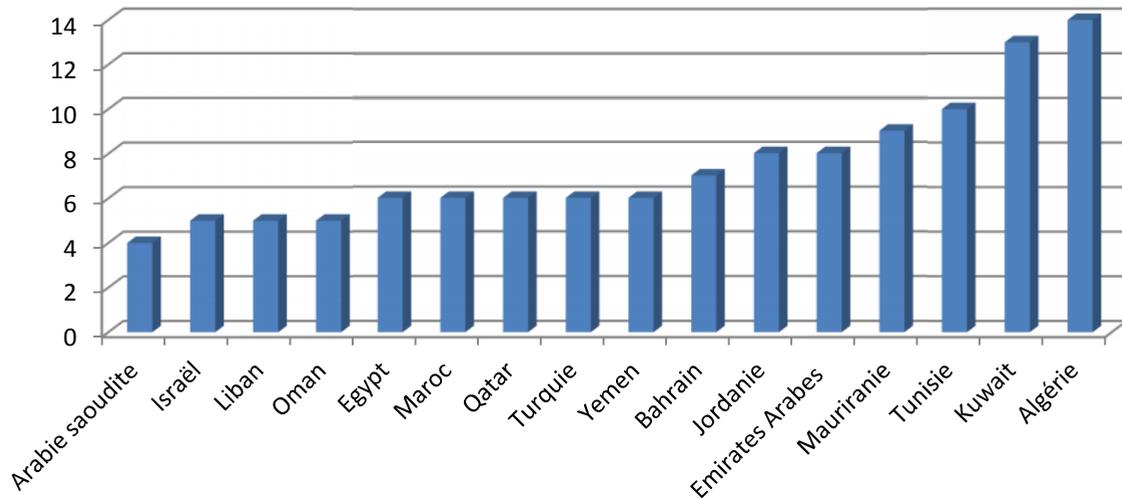
20 : Barnett Steven (2000) : « Evidence on the fiscal and macroeconomic impact of privatization »; IMF Working Paper, N° WP:00/130.

21 : Cook, Paul et Uchida, Yuichiro (2003) : « Privatization and economic growth in developing countries », Working Paper, N° 7. Centre on Regulation and Competition.

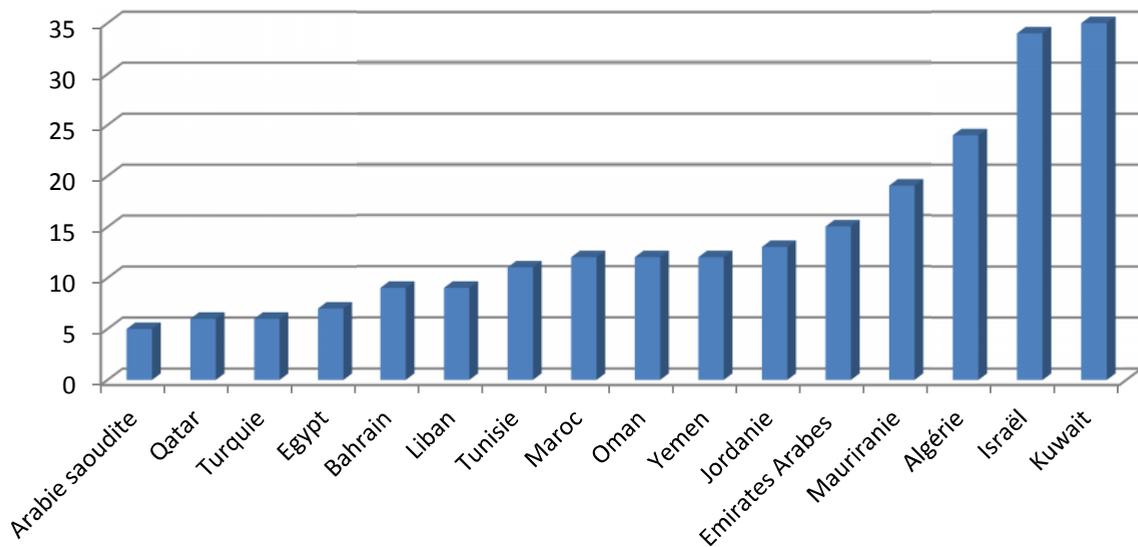
22 : Brown David, Earle John S et Telegdy Almos (2004) : « Does Privatization Raise Productivity? Evidence from comprehensive Panel Data on manufacturing firms in Hungary, Romania, Russia and Ukraine ». Upjohn Institute Staff Working Paper 04-107

Annexe 3 : Présentation de certains indicateurs sur le climat des affaires selon le rapport de la Banque Mondiale « Doing Business 2011 »

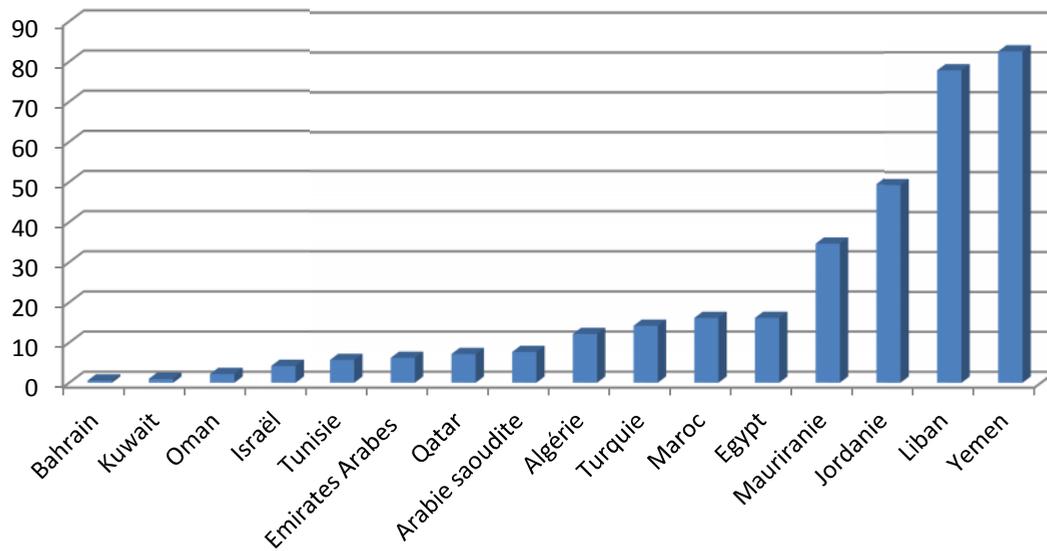
Graphique1 : Nombre de procédures pour la création d'une entreprise



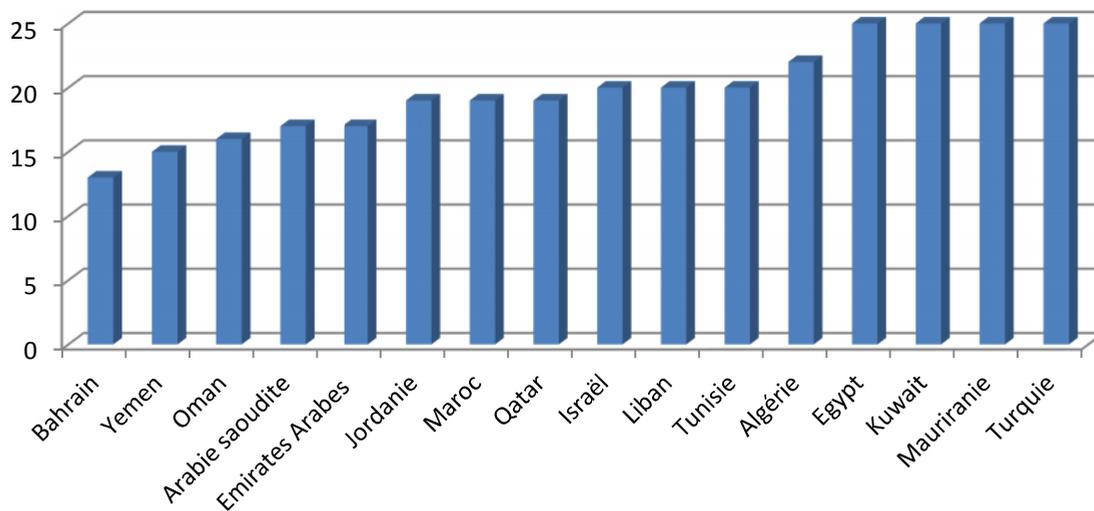
Graphique 2 : Durée pour la création d'une entreprise (jours)



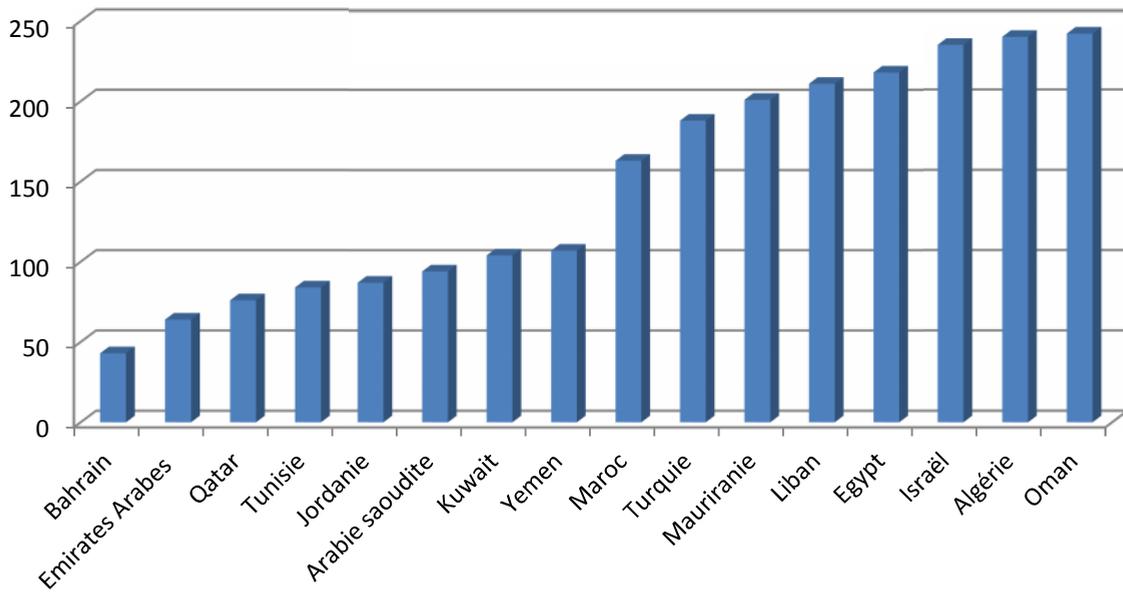
Graphique 3 : Coût de création d'une entreprise (% revenu par tête)



Graphique 4 : Nombre de procédures pour l'obtention d'un permis de construction



Graphique 5 : Durée pour l'obtention d'un permis de construction (jours)



Graphique 6 : Durée de fermeture d'une entreprise (années)

